

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire  
tenue le vendredi 30 octobre 2015, à 11 h 30, au Grand Salon, pavillon Maurice-Pollack**

---

**1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**

Cette assemblée est une reprise de celle qui n'a pu être tenue le vendredi 23 octobre 2015, faute de quorum. Selon l'article 16.2 des Statuts du SPUL, le quorum d'une assemblée générale reprise est établi sur la base du nombre de membres présents.

À midi, le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, ouvre l'assemblée.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite la secrétaire, Margot KASZAP, à présenter l'ordre du jour :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2014
4. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2014
5. Rapport annuel 2014-2015 du Comité exécutif – Approbation
6. Perspectives pour l'année 2015-2016 – Information
7. États financiers
  - Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception
  - États financiers du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 – Adoption
  - États financiers du CGAC du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 – Adoption
8. Élections
  - Élection d'une présidente ou d'un président des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée)
  - Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée)
  - Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL (Trois postes de membre – vote à main levée)
9. Information du président et questions des membres
10. Divers
11. Levée de l'assemblée

### **Proposition KASZAP – RIGAUX-BRICMONT (AG 2015-10-30\_01)**

*Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour du 30 octobre 2015.*

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres présents à amender l'ordre du jour, s'ils le souhaitent.

Un membre de la section Fondements et pratiques en éducation demande qu'un point soit ajouté en Divers : 10.1 *Collectif SOS université – Marche du 3 novembre 2015.*

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2014**

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite la secrétaire, Margot KASZAP, à présenter le procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 novembre 2014.

#### **Proposition KASZAP – BRISSON (AG 2015-10-30\_02)**

*Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion du lundi 3 novembre 2014.*

Le président de l'assemblée invite les membres à indiquer, s'il y a lieu, des modifications à faire au procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2014.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition d'adoption du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2014 tel que proposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2014**

Le président, Yves LACOUTURE, fait part à l'assemblée des suites au procès-verbal.

Les personnes élues lors de l'Assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2014 sont entrées en fonction.

Les autres suites seront faites avec la rétrospective de l'année dernière.

### **5. Rapport annuel du Comité exécutif – Approbation**

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le président, Yves LACOUTURE, à présenter une proposition relative au rapport annuel du Comité exécutif.

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2015-10-30\_03)**

*Que l'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2014-2015.*

La secrétaire du SPUL, Margot KASZAP, mentionne que deux modifications ont été apportées au rapport annuel, soit à la page 7, au point 2.1, «... professeures ont été élues... » a été remplacé par « ...professeurs ont été élus... » et à la page 19, au point 4.5, le mot « vison » a été remplacé par « vision ».

Yves LACOUTURE présente le rapport annuel 2014-2015 du Comité exécutif qui a été transmis à tous les membres du SPUL.

Il mentionne qu'en plus de la gestion de nos relations de travail et de la défense des droits individuels, plusieurs dossiers spécifiques ont gardé les officiers syndicaux occupés au cours de la dernière année.

Yves LACOUTURE énumère les faits saillants de l'année 2014-2015.

#### **40<sup>e</sup> anniversaire du SPUL**

Yves LACOUTURE mentionne que le 40<sup>e</sup> anniversaire a été souligné sobrement. Dans un premier temps, les membres du Comité sur les communications ont produit un SPUL-lien portant sur le syndicalisme universitaire.

Ce SPUL-lien a été lancé à l'occasion d'un cocktail dînatoire, le jeudi 4 décembre 2014, qui regroupait des membres actifs et des membres retraités du SPUL.

Afin de commémorer l'évènement, une bannière aux couleurs du 40<sup>e</sup> a été réalisée et des lanières porte-clés souvenirs ont été remises lors de la soirée.

#### **Négociation – Échelles salariales 2015-2016**

Yves LACOUTURE indique que conformément à notre convention collective et à la lettre d'entente d'avril 2013, des négociations ont eu lieu concernant les augmentations salariales pour 2015.

Le Comité de négociation sur les augmentations salariales a rencontré les représentants de la partie patronale à trois reprises.

Considérant les coupes gouvernementales dans le budget des universités et le fait que le gouvernement n'a pas encore spécifié le pourcentage d'augmentation dans les échelles de salaire des secteurs public et parapublic, il n'a pas été possible d'obtenir un rattrapage salarial. Toutefois, les clauses 6.6.13, 6.6.14 et 6.6.15 de la convention collective s'appliquent et l'augmentation des échelles non défalquées pour 2015-2016 est de 0,75 %. Les échelles n'ont toutefois qu'été redressées à partir de la paie du 7 octobre 2015 et les sommes dues en rétroactivité ont alors été versées.

Yves LACOUTURE souligne que les augmentations salariales totales s'élèvent à 9,5 % sur quatre ans, ce qui est excellent dans les circonstances.

#### **Propriété intellectuelle (Droits d'auteur)**

Yves LACOUTURE mentionne que conformément à la lettre d'entente signée en avril 2013, le SPUL et l'Employeur ont poursuivi des négociations en vue d'en arriver à une entente pour le renouvellement du Règlement sur la propriété intellectuelle (PI) de l'Université Laval.

Il rappelle que la convention collective SPUL-UL prévoit que l'Employeur ne peut modifier le Règlement sur la PI sans l'accord du SPUL. Le Règlement en vigueur date des années 1980. Il n'est plus adapté à la réalité d'aujourd'hui et doit être modifié, notamment, pour tenir compte des cours en ligne.

Yves LACOUTURE indique que le travail se poursuit, car il n'y a toujours pas d'entente avec l'Employeur. Le SPUL espère une entente avant l'échéance de la convention collective.

## **Plan d'action – Régime de retraite**

Yves LACOUTURE mentionne qu'au cours de la dernière année, le SPUL a participé aux travaux du Comité-conseil de la Régie des rentes du Québec en vue de la préparation du projet de loi devant permettre la restructuration des régimes de retraite du secteur universitaire. À l'occasion de ces rencontres, le SPUL a fait valoir l'importance d'arriver à une solution équitable garantissant la pleine contribution de l'Employeur pour l'ensemble des participantes et participants.

Yves LACOUTURE signale que les travaux du comité sont terminés. Le ministre HAMAD avait annoncé le dépôt du projet de loi au mois de septembre 2015, mais nous sommes toujours dans l'attente.

## **Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et Caisse de défense de l'ACPPU**

Yves LACOUTURE informe les membres que durant l'année 2014-2015, le SPUL a participé intensivement aux activités de l'ACPPU et a largement utilisé ses services.

Une délégation du SPUL a notamment participé aux réunions du Conseil de l'ACPPU en novembre 2014 et en avril 2015.

Yves LACOUTURE mentionne qu'il a poursuivi son travail à titre de membre du Comité de direction de l'ACPPU.

Il souligne également la tenue du Symposium du SPUL sur le devenir de la recherche universitaire qui a eu lieu du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Pour plus de détails concernant l'ACPPU, Yves LACOUTURE invite les membres à se référer au Rapport annuel 2014-2015 du Comité exécutif.

## **Coupes budgétaires**

Yves LACOUTURE indique qu'en 2014-2015, le gouvernement du Québec a annoncé des coupes budgétaires sans précédent dans les budgets des universités. Ainsi, l'Université Laval a vu son budget amputé de 42 millions de dollars. Pour une seule année, cela représente plus de 1 000 \$ par étudiante et étudiant inscrit à temps plein ou à temps partiel à l'Université Laval.

Yves LACOUTURE mentionne qu'une partie des compressions a pu être absorbée à même le budget des immobilisations. Toutefois, la direction de l'Université a décrété d'importantes compressions dans les budgets des facultés, départements et services, soit 22 millions de dollars. Ce fut un exercice douloureux et difficile auquel se sont livrés les professeures et professeurs. Yves LACOUTURE ajoute que la situation est indéniablement difficile.

## **24 novembre 2014 – Communiqué du SPUL**

Yves LACOUTURE indique que les syndicats de l'Université Laval se sont réunis afin de dénoncer publiquement dans les médias ces coupes aveugles dans le budget des universités. Par la suite, une marche de solidarité s'est déroulée dans les rues du campus, le mercredi 26 novembre 2014. Les syndicats participants à cette manifestation étaient l'APAPUL, le SA<sup>2</sup>RE, le SCCCUL, le SEUL, le SPUL, le SPPRUL-CSQ et le SRFPU. Il signale que ce n'est qu'à l'Université Laval que les syndicats se sont réunis afin de poser des actions communes face aux coupes budgétaires.

### **27 février 2015 – Lettre d’entente**

Yves LACOUTURE rappelle que les membres du Conseil syndical ont adopté une lettre d’entente visant le gel de certaines dispositions de la convention collective ayant des incidences financières. Cette lettre d’entente répondait raisonnablement à une demande de l’Employeur qui souhaitait que certains coûts de la convention collective SPUL-UL demeurent fixes jusqu’à son échéance au printemps 2016.

Yves LACOUTURE souligne qu’à l’Université Laval, 150 postes ont été abolis dans différents corps d’emploi, à l’exception de celui des professeures et professeurs. Dans ces circonstances, le gel de certaines dispositions paraît raisonnable. La lettre d’entente prévoit toutefois maintenir à son niveau actuel le plancher d’emploi et garantit l’attribution d’un nouveau poste de professeure ou professeur pour chaque départ à la retraite, et ce, jusqu’à l’échéance de la convention collective.

Yves LACOUTURE mentionne qu’en quatre ans, 120 postes de professeures et professeurs ont été créés. Le nombre de membres du SPUL est passé d’environ 1 180 à 1 300.

### **23 avril 2015 – Pétition**

Yves LACOUTURE indique que le SPUL a invité les professeures et professeurs à signer la pétition : *L’Université en péril*, initiée par un groupe de professeures et professeurs de l’Université Laval. Cette pétition dénonce les vagues successives de coupes budgétaires imposées aux universités. Il ajoute qu’une manifestation est prévue sur le campus le mardi 3 novembre 2015. Cette manifestation précèdera le dépôt de la pétition à l’Assemblée nationale.

### **Mai 2015 – Marche**

Yves LACOUTURE signale que les syndicats de l’Université Laval ont marché le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015, fête internationale des Travailleurs, afin de dénoncer plusieurs pertes d’emploi, l’alourdissement des tâches de travail et l’impact néfaste des coupes budgétaires sur la qualité de la formation et de la recherche. Il rappelle qu’à l’Université Laval environ 150 postes dans différents corps d’emploi ont été abolis. Nous subissons toutes et tous l’impact des compressions dans nos unités.

### **Bonification des conditions après mandat des hauts dirigeants de l’Université Laval**

La saga des bonifications d’après mandat des hauts dirigeants de l’Université Laval a retenu l’attention et a soulevé l’ire des professeures et professeurs.

Yves LACOUTURE énumère les événements.

Le Conseil d’administration a révisé les conditions d’emploi des hauts dirigeants de l’Université Laval.

Après un mandat de cinq ans, les membres de la direction qui poursuivaient leur carrière à l’Université Laval recevaient une bonification salariale décroissante sur une période de trois ans.

Cette règle a été bonifiée par le Conseil d’administration. Désormais, pour les hauts dirigeants étant restés en poste pendant dix ans, de nouvelles dispositions s’appliquent garantissant la même bonification salariale, mais, cette fois-ci, décroissante sur une période de six ans.

La nouvelle a été rendue publique le 4 décembre 2014.

Yves LACOUTURE mentionne qu’il ne compte plus le nombre de courriels et d’interventions des membres qu’il a reçus à ce sujet. Il s’agit du sujet pour lequel il a donné le plus grand nombre d’entrevues dans les médias.

En bref, c'est une mauvaise décision prise à un très mauvais moment.

Il est injustifiable que le CA bonifie les conditions d'emploi des hauts dirigeants dans une période de compressions budgétaires.

### **10 décembre 2014**

Yves LACOUTURE a adressé une lettre au président du Conseil d'administration de l'Université Laval John R. PORTER dans laquelle il est indiqué le mécontentement des professeures et professeurs. Cette lettre a également été transmise à tous les membres du SPUL le 11 décembre 2014.

En réponse, le président du CA transmettait une lettre aux allures de circulaire. Yves LACOUTURE fait part d'une partie de ladite lettre : « *Dans le cas qui nous occupe, nous avons pris une décision mûrement réfléchie, raisonnable et équitable qui ne fragilise en rien la situation budgétaire que vous évoquez dans votre courrier. Cette décision est ferme et il n'y a pas lieu d'en changer.* »

### **12 décembre 2014 – Conseil syndical du SPUL**

Yves LACOUTURE mentionne que lors du Conseil syndical du 12 décembre 2014, les membres ont adopté la résolution suivante :

*Le Conseil syndical dénonce, dans les termes les plus fermes, la décision récemment adoptée de bonifier les conditions d'après mandat des hauts dirigeants de l'Université Laval et demande au Conseil d'administration de reconsidérer cette décision.*

### **17 décembre 2014**

Le texte de la proposition a été transmis à chacun des membres du Conseil d'administration de l'Université Laval. Yves LACOUTURE signale que le SPUL n'a reçu aucune réponse à cette transmission.

Par ailleurs, le même jour, le Conseil d'administration a adopté une réduction de 3 % des salaires des hauts dirigeants. Selon l'Administration de l'Université, cette coupe salariale « compenserait » ou « annulerait » la bonification des conditions d'après mandat des hauts dirigeants...

Yves LACOUTURE mentionne que c'est une question d'opinion.

### **8 Janvier 2015 – Rencontre de la Table intersyndicale de l'Université Laval**

Yves LACOUTURE indique que les présidents de différents syndicats ont convenu d'une dénonciation publique et commune.

### **19 janvier 2015 – Transmission aux médias de la dénonciation publique**

Yves LACOUTURE mentionne que la dénonciation a été signée par les présidents des syndicats suivants :

Syndicat des auxiliaires administratifs, de recherche et d'enseignement (SA<sup>2</sup>RE)

Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL)

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

Syndicat des employés et employées de l'Université Laval (SEUL)

Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL-CEM)

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL)

Yves LACOUTURE informe les membres de l'assemblée que la lettre commune est parue sur le site Internet de La Presse / le Soleil.

### **23 janvier 2015 – Conseil syndical**

Yves LACOUTURE indique que les membres du Conseil syndical ont convenu de demander à chacune des sections syndicales du SPUL d'entériner la dénonciation publique des syndicats. Plus de 50 sections syndicales y ont donné suite. John R. PORTER a répondu au SPUL en utilisant la même lettre circulaire qu'il transmet depuis le début.

### **Mai 2015 – Les syndicats de l'Université Laval mettent en demeure John R. PORTER**

Les syndicats ont demandé à John R. PORTER de se rétracter pour des déclarations rapportées dans le journal le Soleil. En effet, dans l'article paru le 26 mai 2015, John R. PORTER avait attribué aux syndicats la responsabilité d'une fuite médiatique concernant les conditions d'après mandat des hauts dirigeants de l'Université.

Yves LACOUTURE indique que John R. PORTER estimait que des syndicats de l'Université Laval auraient orchestré une fuite sur les conditions d'après mandat « pour nuire à la partie patronale dans les négociations qui s'ouvriraient ». Les syndicats sont d'avis que ces allégations sont mensongères et diffamatoires. Yves LACOUTURE ajoute qu'à ce jour les syndicats de l'Université Laval n'ont reçu aucune réponse à cette mise en demeure.

### **Juin 2015 – Les syndicats de l'Université Laval entreprennent des recours**

Yves LACOUTURE mentionne que les syndicats de l'Université réclament par voie de griefs des dommages de 2 000 \$ pour chacun de leurs membres et de 10 000 \$ pour chacun des officiers syndicaux. Des demandes d'arbitrage ont été faites ou sont en voie de l'être et le processus judiciaire suit son cours.

### **Boycottage des cours – Printemps 2015**

Yves LACOUTURE signale qu'au printemps 2015, en réponse aux politiques d'austérité du gouvernement, plusieurs étudiantes et étudiants ont interrompu, de concert, leurs activités académiques, à la suite de votes organisés par leurs associations. À la suite de mésententes concernant le droit d'interrompre collectivement un cours, une injonction a, en outre, été émise par la Cour supérieure, en l'absence d'un encadrement juridique précis de ce type d'intervention. Yves LACOUTURE indique que le SPUL a, bien entendu, fait appel à ses procureurs pour interpréter correctement l'injonction. Des informations ont ensuite été transmises aux membres du SPUL visant notamment à réitérer qu'au besoin le SPUL prendrait la défense de ses membres. Yves LACOUTURE indique que le SPUL s'est également assuré qu'il n'y ait pas de dérives autoritaires de la part de l'Employeur. Le mouvement s'est progressivement essoufflé à l'approche de l'été en promettant de reprendre son élan à la rentrée des classes, à l'automne.

Yves LACOUTURE mentionne que cette situation a donné lieu à plusieurs discussions et débats au Conseil syndical.

## **Le personnel du SPUL**

Yves LACOUTURE souligne le travail remarquable de nos deux adjointes administratives : Lucie BLOUIN et Lucie HUDON.

Le bon fonctionnement du SPUL a aussi été rendu possible grâce à l'excellent travail de son archiviste documentaliste, Fabienne MIGNEAULT, de Lily DE ROY, technicienne en comptabilité et des consultants en informatique Jean-François ASSELIN et Simon GEORGES. Yves LACOUTURE remercie tout le personnel du SPUL.

Yves LACOUTURE tient à souligner également que Fabienne MIGNEAULT a pris sa retraite le 30 avril 2015. Cette dernière travaillait au SPUL depuis plus de 25 ans. Le SPUL la remercie pour tout le travail qu'elle a accompli et lui souhaite le meilleur pour sa retraite.

Yves LACOUTURE mentionne qu'en collaboration avec le président de l'APAPUL, Charles SIMARD, une demande a été faite auprès de Michel BEAUCHAMP, VRRH, afin d'inclure nos adjointes administratives et les employées de l'APAPUL au Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RCRUL). Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, nos adjointes administratives bénéficient donc d'un régime de retraite à cotisations déterminées.

Finalement, Yves LACOUTURE mentionne qu'au sujet des affaires courantes, tous les comités du SPUL ont été très actifs.

Le président de l'Assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à poser des questions s'il y a lieu.

Un membre demande ce que le SPUL prévoit faire comme action supplémentaire pour l'année qui s'en vient.

Yves LACOUTURE répond que le SPUL poursuivra ses actions avec les partenaires de la table intersyndicale. À cet effet, Yves LACOUTURE invite les membres à participer à la marche qui se déroulera le mardi 3 novembre prochain. Les détails de cet événement seront donnés au point 10.1.

Un membre demande quels sont les enjeux liés au Règlement sur les droits d'auteur.

Yves LACOUTURE mentionne qu'il s'agit d'établir clairement les droits des professeures et professeurs. Il s'agit également de baliser les droits de l'Employeur concernant les cours à distance.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition d'approbation du rapport annuel 2014-2015 du Comité exécutif du SPUL.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. Perspectives pour l'année 2015-2016 – Information**

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le président, Yves LACOUTURE, à présenter les perspectives pour l'année 2015-2016.

Yves LACOUTURE prend la parole et énumère les perspectives pour l'année 2015-2016.

### **Négociation de la convention collective SPUL/UL 2016-20XX**

Yves LACOUTURE mentionne que le premier dossier qui retiendra l'attention est la préparation à la négociation en vue du renouvellement de notre convention collective, qui arrivera à échéance au printemps 2016.



### **Gestion des assurances collectives**

La question de la gestion des assurances collectives continuera d'être une préoccupation au cours de la prochaine année. Yves LACOUTURE rappelle que le SPUL est le preneur des assurances collectives et qu'il lui revient d'en assurer une gestion efficace. Alors que l'Employeur fournit désormais l'information requise pour la gestion des assurances collectives, le SPUL entend constituer une base de données informatique répertoriant l'information concernant les adhérentes et adhérents. La mise en place de ce nouveau système permettra un meilleur contrôle, une plus grande sécurité et une plus grande efficacité dans la gestion des assurances collectives.

### **Pérennité du régime de retraite du RRPPUL**

Yves LACOUTURE indique que c'est lors de la rentrée parlementaire de l'automne 2015 que le gouvernement du Québec devrait déposer un projet de loi qui permettra la restructuration des régimes de retraite du secteur universitaire. Cette loi devrait donner aux gestionnaires des régimes de retraite les outils nécessaires afin de régler les problèmes de déficit de capitalisation. Après avoir participé intensivement, au cours des dernières années, aux travaux préparatoires, le SPUL attend le dépôt de ce projet de loi. Il s'agit d'un important dossier à suivre.

### **Projet de la Maison des professeures et professeurs**

Yves LACOUTURE signale que le Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs poursuivra ses travaux, notamment par une consultation des membres afin de définir davantage les orientations qui seront données au projet.

### **Coupes dans les budgets des universités**

L'année 2014-2015 s'est avérée particulièrement difficile pour les universités québécoises, alors que le gouvernement a imposé des coupes sans précédent dans les budgets. Il est évident que les coupes de l'an dernier ont eu des effets dévastateurs sur la qualité de la formation, sur les services aux étudiantes et étudiants et sur la recherche. Dans l'état actuel du réseau universitaire québécois, il est certain que des coupes additionnelles seraient catastrophiques. Toutefois, le manque de vision et l'insensibilité du gouvernement du Québec à notre réalité font craindre le pire, car des rumeurs portent sur de nouvelles coupes pour l'année qui vient.

### **Bonification des conditions d'après mandat des hauts dirigeants**

Yves LACOUTURE mentionne que ce dossier, qui devient une saga, demeurera une préoccupation pour le SPUL. Avec nos partenaires des autres syndicats de l'Université Laval, nous continuerons de dénoncer une mauvaise décision du Conseil d'administration, prise à un mauvais moment et surtout indéfendable dans une année de coupes budgétaires. Les syndicats poursuivront aussi leur demande de réparation pour les propos diffamatoires tenus par le président du Conseil d'administration concernant le rôle des syndicats dans la fuite d'information à la base de ce cafouillage.

## 7. États financiers

### Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception

#### Le Comité exécutif propose : (AG 2015-10-30\_04)

*Que l'Assemblée générale reçoive le rapport 2014-2015 du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.*

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le trésorier, Marcel R. BOULAY, à présenter le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Marcel R. BOULAY explique le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à intervenir et à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est soulevée.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition d'adoption du rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

**Adoptée à l'unanimité**

### États financiers du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 – Adoption

#### Le Comité exécutif propose : (AG 2015-10-30\_05)

*Que l'Assemblée générale adopte les états financiers 2014-2015 du SPUL.*

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le trésorier, Marcel R. BOULAY, à présenter les principaux aspects des états financiers du SPUL pour l'année 2014-2015.

Marcel R. BOULAY présente les états financiers du SPUL pour l'année 2014-2015.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à intervenir et à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est soulevée.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition d'adoption des états financiers du SPUL pour l'année 2014-2015.

**Adoptée à l'unanimité**

## États financiers du CGAC du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 – Adoption

### **Le Comité exécutif propose : (AG 2015-10-30\_06)**

*Que l'Assemblée générale adopte les états financiers 2014-2015 du Comité de gestion des assurances collectives.*

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le trésorier, Marcel R. BOULAY, à présenter les principaux aspects des états financiers du CGAC pour l'année 2014-2015.

Marcel R. BOULAY présente les états financiers du CGAC pour l'année 2014-2015.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à intervenir et à soumettre leurs questions.

Les membres de l'assemblée n'ont aucune question.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition d'adoption des états financiers du CGAC pour l'année 2014-2015.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Proposition VIAU - LEANZA (AG 2015-10-30\_07)**

*Qu'une motion de félicitations soit adressée pour le travail accompli pour la production des états financiers du SPUL et du CGAC.*

**Adoptée à l'unanimité**

## **8. Élection d'une présidente ou d'un président des séances de l'Assemblée générale**

(vote à main levée)

Le président d'assemblée cède la présidence de l'assemblée au trésorier, Marcel R. BOULAY. Ce dernier ouvre la période de mise en candidature.

### **Le Comité exécutif propose : (AG 2015-10-30\_08)**

*La candidature de Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2016-2017.*

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marcel R. BOULAY invite les membres présents à voter.

**Michel FRENETTE est élu à l'unanimité**

Marcel R. BOULAY rend la présidence de l'assemblée au président, Michel FRENETTE.

**Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale**  
(vote à main levée)

Le président d'assemblée, Michel FRENETTE, ouvre la période de mise en candidature.

**Le Comité exécutif propose : (AG 2015-10-30\_09)**

*La candidature de Jacques J. TREMBLAY (Obstétrique et gynécologie) comme président suppléant des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2016-2017.*

Aucune autre candidature n'est proposée.

Michel FRENETTE invite les membres présents à voter.

**Jacques J. TREMBLAY est élu à l'unanimité**

**Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL**  
(Trois postes de membre – vote à main levée)

Le président, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures pour le **premier poste**.

**Le Comité exécutif propose : (AG 2015-10-30\_10)**

*La candidature d'Yvan COMEAU (École de service social) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.*

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

**Yvan COMEAU est élu à l'unanimité**

Le président, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures pour le **deuxième poste**.

**Le Comité exécutif propose : (AG 2015-10-30\_11)**

*La candidature de Marc DESGAGNÉ (Faculté de pharmacie) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.*

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

**Marc DESGAGNÉ est élu à l'unanimité**

Le président, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures pour le **troisième poste**.

**Le Comité exécutif propose : (AG 2015-10-30\_12)**

*La candidature de Ghislain LÉVEILLÉ (École d'actuariat) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.*

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

**Ghislain LÉVEILLÉ est élu à l'unanimité**

**9. Information du président et questions des membres**

Yves LACOUTURE rappelle la manifestation qui aura lieu le mardi 3 novembre 2015 afin de dénoncer les coupes dans les budgets des universités. Un courriel sera transmis aux membres du SPUL pour les inviter à y participer en grand nombre.

Un membre de la section Fondements et pratiques en éducation souligne qu'il est difficile d'avoir un portrait exact de l'impact des coupes gouvernementales sur les unités. Il faudrait que les membres soient sollicités afin d'obtenir ces données.

Yves LACOUTURE signale que la demande a été faite de manière répétée auprès des membres du Conseil syndical. Un rappel leur sera fait afin qu'ils nous dépeignent le vécu dans les unités.

Une collègue de la section Fondements et pratiques en éducation demande s'il y a des développements au sujet de la démission de la doyenne à la Faculté des sciences sociales.

Yves LACOUTURE mentionne que la difficulté dans ce dossier c'est que l'ex-doyenne refuse de donner les raisons de son départ. Il est conséquemment difficile pour le SPUL de prendre position dans ce dossier.

Un membre de la section Sciences historiques mentionne qu'il y a des préoccupations à venir. Il faudrait que soit abordée plus largement la question de l'autonomie universitaire. Les professeures et professeurs ne sont plus consultés et ont à supporter les décisions qui sont prises par la direction. Il faudrait également que soit observé et documenté le statut et la charge de la professeure ou du professeur.

Yves LACOUTURE prend note de l'intervention et mentionne que les budgets des unités doivent être soumis à l'Assemblée de l'unité lors de l'adoption des charges de travail.

Un membre de la section Réadaptation indique que l'accès aux périodiques électroniques devient de plus en plus restreint aux professeures et professeurs.

Yves LACOUTURE souligne qu'avec les compressions budgétaires, il est triste de constater que l'Administration en est réduite à prioriser les abonnements aux périodiques. Il suggère aux professeures et professeurs de faire part de leur mécontentement aux directions d'unité ainsi qu'aux doyennes et doyens.

Un membre de la section Réadaptation mentionne que les prix des périodiques électroniques montent de 10 % par année et deviennent exorbitants.

Une collègue de la section Fondements et pratiques en éducation indique que lorsque les professeures et professeurs négocient leur charge de travail, elles et ils devraient recevoir à l'avance les documents sur le budget. Elle souligne aussi que dans certains cas des réunions de sections syndicales ont lieu afin de se préparer à la discussion sur la charge de travail.

Yves LACOUTURE mentionne qu'il est arrivé qu'une assemblée d'unité refuse de se prononcer sur les charges de travail, car les données budgétaires n'avaient pas été transmises.

## 10. Divers

### 10.1 Collectif SOS université – Marche du 3 novembre 2015

Un membre de la section Fondements et pratiques en éducation remercie les membres du Comité exécutif du SPUL pour le soutien apporté concernant l'évènement du collectif SOS université. Il rappelle qu'une marche aura lieu le mardi 3 novembre 2015, à 11 h 15. Le point de rassemblement est situé entre les pavillons Alexandre-Vachon et Adrien-Pouliot. Par la suite, les personnes se dirigeront à la tour des Sciences de l'éducation. Des représentants des trois partis d'opposition seront présents. Un *slameur* sera également sur place. Il invite les membres présents à y participer et à y inviter leurs collègues, étudiantes et étudiants afin que le message puisse passer. Il les invite également à signer la pétition qui se trouve sur le site Internet du Collectif SOS Université. Cette pétition, qui compte à ce jour 4 000 signatures, est ouverte à toutes et à tous.

## 11. Levée de l'assemblée

### Sur proposition de RIGAUX-BRICMONT – LEANZA (AG 2015-10-30\_13)

L'assemblée est levée à 13 h 47.

---

Margot KASZAP, Ph. D.  
Secrétaire du SPUL

---

Lu et approuvé par :  
Michel FRENETTE, PH. D.  
Président des assemblées  
Le 13 janvier 2016